



Plan d'actions du SDIS 28 pour des Achats Durables et Responsables

Introduction

La commande publique représente un levier stratégique pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), permettant de répondre aux besoins opérationnels tout en contribuant au développement durable du territoire. En intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales dans ses achats, le SDIS s'inscrit dans une démarche responsable, conforme aux exigences du Code de la commande publique et aux orientations du Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025.

Cette politique repose sur une vision élargie de la performance de l'achat, qui ne se limite pas au seul critère du prix. Elle s'articule autour de **trois enjeux fondamentaux** :

- **Le gain financier**, par une meilleure maîtrise des coûts et une optimisation des ressources ;
- **Le soutien à l'économie locale**, en facilitant l'accès des TPE/PME et des structures de l'économie sociale et solidaire aux marchés publics ;
- **La transition écologique**, en réduisant l'empreinte environnementale des achats et en favorisant les produits et services durables.

Dans cette dynamique, le SDIS adopte le principe du **juste besoin**, qui consiste à définir avec précision les attentes fonctionnelles, à éviter la sur-qualité et à limiter les dépenses inutiles. Il s'agit donc **de passer d'une logique centrée sur l'offre à une logique guidée par la demande**, en recentrant l'achat sur l'usage réel, la pertinence des solutions proposées et la performance globale attendue.

Par ailleurs, la dépense publique doit être pensée comme un **investissement stratégique**. Ce qui n'est pas investi aujourd'hui dans des solutions innovantes, durables ou inclusives, devra être compensé demain à un coût bien plus élevé — qu'il soit financier, environnemental ou social. **Investir avec discernement dès maintenant**, c'est garantir la soutenabilité et l'efficacité de l'action publique à moyen et long terme.

Ce document définit les axes et les actions concrètes qui permettront au SDIS de structurer sa politique d'achats responsables. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, dans laquelle le SDIS s'engage à réviser son guide des procédures internes d'achat et à s'engager dans le Parcours national des achats responsables (PNAR) par la signature de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR). À travers ces engagements, le SDIS affirme sa volonté de construire des relations durables, équilibrées et transparentes avec ses partenaires économiques

Axe 1 : un achat public au service de l'innovation et d'un développement économique responsable du territoire

Axe 2 : un achat public écologiquement responsable et budgétairement sobre

Axe 3 : un achat public social et solidaire

Axe 1 : un achat public au service de l'innovation et d'un développement économique responsable du territoire

Le SDIS 28 souhaite participer au développement économique local. L'objectif est de permettre aux entreprises, et notamment aux TPE/PME d'accéder plus facilement aux achats du SDIS, et de les accompagner dans une relation équilibrée et durable pour oser la « commande publique ».

De plus, la prise en compte de l'innovation dans les marchés publics constitue un axe majeur de progrès dans une double logique d'amélioration continue des services publics et d'optimisation de la dépense. Le SDIS, en qualité d'établissement public, doit lui aussi sans cesse améliorer ses performances et s'adapter aux évolutions technologiques et organisationnelles en partenariat avec le tissu économique.

Encourager des achats innovants, c'est garantir une réponse optimale au service de la population.

Objectif 1 : dynamiser les relations avec le tissu économique et simplifier l'accès aux achats du SDIS 28

- **Action 1.1** : renforcer les liens entre le SDIS 28 et le tissu économique local pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics
 - **Moyens** : organisation de réunions d'information sur les marchés publics à destination des entreprises locales, participation à des salons, forums économiques locaux et autres événements professionnels, diffusion régulière des opportunités d'achats via le site internet et les réseaux sociaux du SDIS
 - **Indicateurs** : nombre de réunions d'information organisées, nombre de communications diffusées et taux de consultation de ces communications
- **Action 1.2** : simplifier les dossiers de consultation.
 - **Moyens** : réviser les documents de consultation pour les rendre plus accessibles, utiliser un langage clair et simple
 - **Indicateurs** : nombre de téléchargements de DCE sur la plateforme, taux de réponses aux consultations, % de lots attribués aux TPE/PME

Objectif 2 : promouvoir l'innovation

- **Action 2.1** : diversifier les techniques d'achat permettant aux entreprises d'innover
 - **Moyens** : sensibiliser les acheteurs aux différentes techniques d'achat : variantes, négociation, allotissement, et intégrer ces techniques dans les procédures de consultation
 - **Indicateurs** : % de marchés intégrant variantes/négociation/allotissement sur total annuel
- **Action 2.2** : promouvoir une veille technique, juridique et économique et valoriser le sourcing
 - **Moyens** : inciter les acheteurs à réaliser une veille technique, diffuser régulièrement les résultats de la veille juridique et économique, organiser des sourçages
 - **Indicateurs** : nombre de veilles diffusées et taux de consultation, nombre de sourçages réalisés
- **Action 2.3** : développer les procédures favorisant l'innovation.
 - **Moyens** : intégrer des critères d'innovation dans les appels d'offres, promouvoir les projets innovants
 - **Indicateurs** : % de marchés innovants sur total annuel

Objectif 3 : pérenniser une relation durable et équilibrée avec les entreprises

- **Action 3.1** : rédiger des clauses financières et administratives incitatives
 - **Moyens** : pénalités allégées, délai de paiement, clause de rétrocession, avance, acompte, ne pas systématiser la garantie à la première demande
 - **Indicateurs** : délai moyen de paiement, % de marchés avec clauses incitatives
- **Action 3.2** : mettre en place des revues d'exécution et de fin de marché
 - **Moyens** : organiser des réunions avec les titulaires et établir des bilans de fin de marché
 - **Indicateurs** : taux de satisfaction croisée SDIS/entreprises
- **Action 3.3** : valoriser la relation SDIS/fournisseurs.
 - **Moyens** : communiquer sur les bonnes pratiques des fournisseurs et fournir des attestations de bonne exécution.
 - **Indicateurs** : nombre d'attestations délivrées.



PROJET

Axe 2 : un achat public écologiquement responsable et budgétairement sobre



Le SDIS 28 doit faire preuve d'exemplarité en matière d'achats environnementalement responsables.

Sa mission de protection des personnes, des biens, et de l'environnement en fait un acteur clé de la transition écologique. Les décisions en matière d'achats ont toutes un impact sur l'environnement. Il est nécessaire d'en avoir une vision stratégique et opérationnelle. Cette démarche doit fédérer la gouvernance, les services prescripteurs et nos partenaires externes.

Il convient de réduire l'empreinte environnementale des achats du SDIS 28 en intégrant des critères de durabilité, tout en maîtrisant les dépenses publiques par une définition rigoureuse des besoins, une consommation raisonnée et des actions de mutualisation.

Objectif 1 : développer les bonnes pratiques en matière d'achats durables au sein de l'établissement

- **Action 1.1** : sensibiliser les acheteurs à l'utilisation des critères et clauses environnementaux
 - **Moyens** : créer et partager une base de données avec des exemples de critères et clauses
 - **Indicateurs** : nombre de segments d'achats pour lesquels des clauses /critères ont été recensés
- **Action 1.2** : généraliser la mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés publics
 - **Moyens** : réviser les critères et les cahiers des charges pour inclure ces clauses
 - **Indicateurs** : % de marchés avec clauses au critères environnementaux

Objectif 2 : réduire l'empreinte environnementale des achats publics

- **Action 2.1** : expérimenter le recours aux biens issus de la réutilisation ou du réemploi et privilégier les produits écolabellisés
 - **Moyens** : identifier des fournisseurs de biens réutilisés ou réemployés, connaître les produits éco-labellisés et intégrer ces options dans les appels d'offres
 - **Indicateurs** : % du budget achats concernés
- **Action 2.1** : intégrer des considérations liées au cycle de vie du produit.
 - **Moyens** : former les acheteurs à l'analyse du cycle de vie, intégrer ces analyses dans les décisions d'achat.
 - **Indicateurs** : nombre d'analyses de cycle de vie réalisées

Objectif 3 : interroger la définition des besoins du SDIS

- **Action 3.1** : encourager les acheteurs à réviser leurs besoins
 - **Moyens** : analyser et redéfinir les besoins pour éviter les achats superflus et privilégier la sobriété.
 - **Indicateurs** : % de marchés révisés sur le nombre annuel
- **Action 3.2** : mutualiser les achats
 - **Moyens** : participer à des groupements de commandes et recourir aux centrales d'achat pour bénéficier d'économies d'échelle quand cela est possible
 - **Indicateurs** : % du volume d'achat mutualisé / famille de nomenclature



Axe 3 : un achat public social et solidaire

Les segments d'achats très variés du SDIS 28 lui permettent de soutenir le développement du tissu social et économique du territoire garantissant des pratiques éthiques et responsables. L'achat public, la prise en compte du volet social fait écho à l'action départementale.

L'implication sociale du SDIS favorisera l'émergence de nouveaux partenariats.

Objectif 1 : développer les marchés réservés

Action 1.1 : identifier les segments d'achats concernés

- **Moyens** : réaliser une analyse des segments d'achats pour identifier ceux qui peuvent être réservés aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Identifier les entreprises à même de répondre localement
- **Indicateurs** : nombre de segments d'achats identifiés, nombre de fournisseurs potentiels

Action 1.2 : passation de marchés réservés

- **Moyens** : mettre en place des procédures spécifiques pour la passation de marchés réservés, incluant des critères de sélection adaptés aux structures de l'ESS, EA et ESAT.
- **Indicateurs** : % du budget achats réservé

Objectif 2 : développer les clauses sociales

Action 2.1 : identifier les segments d'achat concernés

- **Moyens** : réaliser une analyse des segments d'achat pour identifier ceux qui peuvent intégrer des clauses sociales. Identifier les entreprises à même de répondre localement
- **Indicateurs** : nombre de segments d'achat identifiés, nombre de fournisseurs potentiels

Action 2.3 : passation de marchés avec clauses sociales

- **Moyens** : mettre en place des procédures spécifiques pour la passation de marchés avec clauses sociales, incluant des critères de sélection adaptés
- **Indicateurs** : % de marchés avec clauses sociales